

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Band:** 9 (1890)  
**Heft:** 1

**Nachruf:** Nécrologie : J.-F.-G. Meyer  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

numismatique italienne une œuvre durable, sur laquelle nous reviendrons prochainement.

E. D.

\* \* \*

La *Revue belge de numismatique* annonce la mort d'un numismatiste hollandais distingué, J.-F.-G. Meyer. Dès 1853, il succédait à J.-C. de Jonge, comme directeur du Cabinet de La Haye. Depuis cette année jusqu'à sa mort, survenue le 17 octobre 1889, la collection confiée à sa garde acquit une grande importance. Elle compte aujourd'hui environ 300,000 pièces.

Doyen des membres honoraires de la Société royale belge de numismatique, M. Meyer est l'auteur de nombreux mémoires ayant principalement trait à la numismatique de son pays.

---

## MÉLANGES

**MM. les membres actifs de la Société Suisse de Numismatique sont prévenus que les mandats de remboursement pour les cotisations de 1890 seront prochainement mis en circulation. Le montant des abonnements pour les personnes ne faisant pas partie de la Société sera perçu par remboursement avec le second fascicule du „Bulletin“. Ce fascicule renfermera la liste des membres de la Société et le rapport du trésorier pour le précédent exercice.**

**LE COMITÉ**

\* \* \*

Nous apprenons avec plaisir que, dans sa séance du 12 octobre 1889, le bureau de la Société royale belge de numismatique a conféré à notre collègue M. Albert Sattler le titre *d'associé étranger* de cette société.

\* \* \*

Voici le chiffre des médailles officielles frappées à l'occasion du tir fédéral, à Genève, en 1887 :

4354 en bronze

3903 en argent

12 en or.